## Réseau syndical de coopération au développement (RSCD)

## Mission et gouvernance

Le présent document a pour objectif d'entreprendre une révision de la mission et des mécanismes de gouvernance actuels[[1]](#footnote-1) du RSCD, prenant en compte les conclusions d'une évaluation externe des travaux menés par le réseau aux cours des deux dernières années, ainsi que d'une analyse réalisée par le Groupe de facilitation et de pilotage du RSCD (janvier 2013 et les discussions et conclusions de la Réunion Générale de Slangerup (DK) en avril 2013).

|  |
| --- |
| **LE RSCD EN TANT QUE PROCESSUS INCLUSIF** |

Le RSCD a été lancé à la suite du Congrès de la CSI en 2006 pour répondre à l'appel en faveur d’une coopération syndicale au développement coordonnée, meilleure et plus efficace. Cet appel a été réitéré par le Congrès de Vancouver (2010), de manière concrète, vis-à-vis du renforcement de la cohérence des initiatives de solidarité des syndicats, et sur le plan politique, de l'influence des débats politiques pertinents, de la représentation du point de vue syndical auprès des institutions internationales et régionales et du renforcement des capacités en vue d’une action nationale sur les politiques et stratégies en matière de coopération au développement.

Le Congrès engage la CSI et ses organisations régionales, oeuvrant de concert avec ses partenaires du groupement Global Unions et ses organisations affiliées, à:

1. défendre, promouvoir et prôner ce nouveau modèle de développement parmi les institutions nationales et internationales;
2. œuvrer pour une réforme des institutions financières et économiques internationales, des programmes de reprise économique visant à stimuler la demande intérieure moyennant des mesures anticycliques, de nouvelles formes de taxation internationale, l’abolition des paradis fiscaux, un examen des traités et des accords commerciaux et d’investissement afin de veiller à ce qu’ils promeuvent le développement et une répartition plus équitable des richesses entre États et au sein de chaque État;
3. collaborer, dans le respect du rôle et de la représentativité des syndicats, avec d’autres organisations et mouvements de la société civile, notamment les groupes de femmes et de jeunes, qui partagent nos valeurs, en soutenant la promotion d’un nouveau paradigme pour le développement, comportant un nouvel indicateur de développement au lieu du PIB, afin d’évaluer le bien-être social et environnemental;
4. soutenir les initiatives visant à changer l’aide au développement internationale de l’efficacité de l’aide à l’efficacité du développement, et soutenir le travail réalisé par le Réseau syndical de coopération au développement (RSCD) afin de garantir une plus grande cohérence et une amélioration de la coordination de la coopération syndicale au développement;
5. soutenir les organisations affiliées dans toutes les questions liées à la mise en œuvre du nouveau modèle de développement, notamment dans leur lutte pour enrayer la tendance à la précarisation et à l’informalisation du travail, et protéger les travailleurs qui en sont victimes; et
6. renforcer la capacité des organisations membres en ce qui concerne les questions abordées dans la présente résolution.

Le lancement officiel du RSCD est intervenu en 2008. Le réseau adopte un mode de fonctionnement ouvert et inclusif, associant dès son lancement, les organisations régionales, pour assurer la voix et la présence nécessaires de tous les partenaires de la coopération syndicale au développement. Diverses organisations de soutien ont également, dès le début, participé au réseau en tant que partenaires de coopération et constitutifs. L'implication des Fédérations syndicales internationales a, quant à elle, été plus progressive.

|  |
| --- |
| **MISSION DU RSCD** |

**Améliorer l'efficacité de la coopération syndicale au développement** (coopération et coordination) à travers la mutualisation des efforts et des ressources, le partage d’informations et des pratiques et l'amélioration de l’impact et des résultats des efforts de solidarité au sein du mouvement syndical.

**Veiller** **à l'inclusion des perspectives syndicales dans les débats politiques liés au développement** en particulier en ce qui concerne la prise en compte de l’agenda du travail décent, du pacte pour l’emploi et de l’appropriation démocratique dans le domaine du développement en tant qu’enjeux essentiels pour les stratégies de développement durable.

|  |
| --- |
| **COMPOSITION DU RSCD** |

* les organisations affiliées de la CSI actives dans le domaine du développement
* les Organisations de soutien
* les régions de la CSI, y compris la représentation des affiliés nationaux;
* les Fédérations syndicales internationales (y compris la représentation régionale);
* le TUAC et la CES;
* l’ACTRAC invité en qualité d'observateur.

L'affiliation au Réseau doit être considérée comme volontaire, inclusive et basée sur l’intérêt et l’engagement des organisations coopérantes.

Bien qu’il réponde à la demande du Congrès de la CSI, le réseau est ouvert à tous les membres de la famille syndicale.

Le réseau présente des chaînes de responsabilité multiples (répondant au CG de la CSI pour les affiliés de la CSI d’une part et, pour les FSI, régions et OS à leurs mandants respectifs d’autre part).

Voir la liste des organisations actuellement participantes en annexe.

|  |
| --- |
| **LA GOUVERNANCE DU RSCD** |

**PRISE DE DECISION :**

Au vu de sa mission, sa composition et son mandat, le RSCD opère sur la base du **consensus**.

Prise de décision sur les documents de position : il convient d'envoyer les documents émanant des GT ou Task Teams à l'ensemble du RSCD et de mettre en œuvre une procédure d'approbation.

**MÉCANISMES DE STRUCTURE ET DE GOUVERNANCE**

**RÉUNIONS GÉNÉRALES**

Les réunions du réseau s’adressent à tous les membres du réseau et visent à établir l’ordre du jour global des activités du réseau, à prendre les décisions qui s’imposent en termes d’organisation et de mise en œuvre du plan d’action. Les réunions du réseau font office « d'assemblée d'organisation » du RSCD.  
**Mandat** : adoption des décisions et orientations politiques portant sur les débats thématiques.  
**Composition** : Les organisations nominent des participants « permanents » avec indication des suppléants possibles. Les régions du Sud peuvent nominer jusqu’à 5 représentants par région (AL, AP, Afrique) ainsi que pour les régions CRPE et MENA.  
**Nombre de réunions**: 2 réunions d'une durée de 2 / 3 jours par an.

**GFP (GROUPE DE FACILITATION ET DE PILOTAGE)**

**Mandat** : suivi des activités et des enjeux de gestion (compte-rendu); prise de décisions en matière de gestion entre les réunions générales; missions de représentation  
**Tâches**:   
Le Groupe de facilitation et de pilotage renforcera la préparation des réunions du RSCD (présidence des réunions) et supervisera les travaux du secrétariat du RSCD  
Le Groupe de facilitation et de pilotage assurera le suivi et l'évaluation adéquates des travaux du RSCD et établira, le cas échéant, des mécanismes d'évaluation/de suivi et des initiatives de suivi  
Il évaluera régulièrement la situation financière et administrative du réseau.  
Le Groupe de facilitation et de pilotage rend compte au RSCD.  
**Composition**: Le Groupe de facilitation et de pilotage sera une structure de gouvernance légère et inclusive, qui agit collectivement au nom des différentes catégories de membres ; les différentes constituantes nomineront des participants « permanents » avec indication des suppléants possibles ; les organisations du Sud peuvent nominer jusqu’à 3 représentants par région (AL, AP, Afrique).  
Le secrétariat du RSCD est représenté d'office au sein du Groupe de facilitation et de pilotage.  
**Nombre de réunions** : 1 à 2 par an en plus des réunions « dos-à-dos » avec les Réunions Générales.

**GROUPES DE TRAVAIL**

Des **GROUPES DE TRAVAIL** chargés de la mise en œuvre du plan d'action sont mis sur pied :

* GT sur les politiques et instruments de l’UE en matière de développement
* GT sur l’efficacité de la coopération syndicale au développement.

Des **TASK TEAMS** sont créées afin de répondre à des challenges spécifiques ou assumer des tâches déterminées (recherche, expertise…), elles sont ouvertes à tous les membres du RSCD intéressés, en complément des consultations en ligne et du travail d’élaboration partagé. Les TT actuelles sont :

* TT sur l’ONU+2015 et Objectifs de Développement Durables
* TT sur le secteur privé dans le développement
* TT sur les institutions efficaces
* TT sur la coopération sud-sud et triangulaire
* TT sur l’environnement favorable des OSC
* TT sur l’efficacité du développement des OSC
* TT sur l’approche fondée sur les droits humains (HRBA).

Les **GROUPES D’INTÉRÊT EN LIGNE** traitent des thèmes d’intérêt commun aux organisations ayant souscrit :

* GIL sur les politiques du DAC/donateurs sur les OSC et le soutien syndical
* GIL sur l’éducation au développement
* GIL sur l’Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH).

Les organisations devraient s’inscrire aux différents groupes et si possible, prendre l'initiative de développer une réflexion sur des sujets spécifiques avec l'appui du secrétariat.

**SÉMINAIRES**

Des séminaires thématiques ou de formation peuvent être organisés aux fins d’harmoniser davantage les conditions au sein des organisations syndicales, créer des capacités ou de procéder à des études et à des échanges sur des thématiques liées à la coopération syndicale au développement et de contribuer, le cas échéant, aux axes de travail réalisés en ligne.

**SECRÉTARIAT DU RSCD**

Le secrétariat du RSCD, rattaché au CDE de la CSI, assure le secrétariat du Réseau et soutient les activités du Groupe de facilitation et de pilotage.

Le Secrétariat sera chargé :

* d'organiser les groupes de travail, les réunions et les séminaires du réseau;
* de développer les instruments de communication et d'information du réseau (site web, bulletin d'informations, cartographie et recherche, etc.) ;
* de contribuer aux actions de sensibilisation à l'intention des membres, des organisations affiliées, des plateformes ONG et autres partenaires du RSCD;
* d'assurer un appui technique et la coordination en matière de conception, de réalisation et de gestion de projets;
* Stratégie et instruments du secrétariat en matière de communication et de visibilité
  + bulletin d’informations
  + sa diffusion auprès des affiliés nationaux doit être réalisée par les structures régionales concernées
  + notes de deux pages sur des sujets de politiques
  + base de données sur les projets : à être mise à jour en adoptant des approches personnalisées en matière de suivi
  + autres instruments (nouveaux dépliants, compte-rendu sur les résultats du RSCD à l'intention du grand public; vidéo éventuellement …
  + site web : ajouter le calendrier des activités.

Le département CDE de la CSI/ secrétariat du RSCD sera chargé de la gestion du projet de l’UE et informera le Groupe de facilitation et de pilotage des progrès accomplis.

==========================

1. Voir les débats d'Helsinki sur le document de réflexion (mai 2010) <http://www.ituc-csi.org/l-avenir-du-reseau-syndical-de?lang=fr> et Améliorer l'efficacité de la coopération syndicale au développement <http://www.ituc-csi.org/ameliorer-l-efficacite-de-la?lang=fr> (novembre 2010) [↑](#footnote-ref-1)